

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 14 MAI 1845.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant au Budget de la Dette pu- blique de l'exercice 1845, les crédits nécessaires au paiement de pensions supplémentaires aux officiers belges qui ont fait partie de l'armée des Indes orientales.

(Voir les Nos 406 et 429 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Diverses pétitions furent adressées au Gouvernement et aux Chambres par des officiers Belges ayant servi dans l'armée de terre aux Indes orientales, pensionnés avant 1850 et par ceux qui, répondant à la proclamation du Gouvernement provisoire du 50 septembre 1850, sont rentrés en Belgique; ces pétitions ayant pour objet la demande d'un supplément de pension qui, d'après eux, leur était dû et qu'ils auraient obtenu s'ils étaient restés en Hollande. C'est à la suite de ces réclamations, que le Gouvernement a présenté le projet de loi qui vous est soumis.

Votre Commission, sans contester les droits que pourraient invoquer les pétitionnaires, se basant sur l'équité, a pensé que l'on ne pouvait repousser leur réclamation et, après mûr examen des articles du projet, elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption, en observant que ce projet de loi servant à reconnaître les services rendus par des officiers Belges à leur patrie, ne pourra en aucune manière être appliqué ou servir de base aux réclamations, du chef de fonds de caisses de pensions d'employés des ministères, du fonds de Waterloo ou d'autres.

Ed. DE ROUILLÉ.
Comte DE RENESSE BREIDBACH.
DE ROYER DE WOLDRE.
Baron DE STASSART.
J. B. DE PELICHY-VAN HUERNE, Rapporteur.